



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 03 Décembre 2020

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Solange COOKE, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Stéphanie PERNOD, Nicolas ELIE et Philippe LEGOUX.

Absents excusés : Aucun

Procurations : Aucune

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M Franck PRADEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 Novembre 2020, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 17 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 03 DÉCEMBRE 2020

1. CREATION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur le Maire explique que cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération N° 2020.09.064.

Il rappelle que cette commission a pour but de classer les logements de la commune par catégories selon leur état, afin d'ajuster les impôts qui leurs seront attribués.

Il est proposé au Conseil Municipal les personnes suivantes :

Titulaires :

Emonet Gaëlle, Dunand Carine, Jond Thérèse, Deschamps Patrick, Bessy Pierre, Cooke Solange, Feige André (représentant bois), Arvin-Bérod Priscillia, Apertet Corinne (Megève 74), Legoux Philippe (Héry sur Ugine 73), Grassini Stéphanie, Juëlle Sophie.

Suppléants :

Basset George, Pernod Stéphanie, Elie Nicolas, Pélissier Dominique, Joguet Odette, Quinet Alain, Feige Benjamin, Jaccaz Jean-Paul, Arvin-Bérod Marc (représentant bois), Arvin-Bérod Laurence (Sallanches 74), Gachet-Ponnaz Ghislaine, Pradel Franck.

Le service des impôts ferait le choix final, en ne retenant que la moitié de ces personnes.

LISTE APPROUVEE A L'UNANIMITE

2. BUDGET 2021 – AUTORISATION PAIEMENT ANTICIPE INVESTISSEMENT

Mme Stéphanie GRASSINI propose, pour permettre à la Municipalité d'engager les premières dépenses d'investissement en début d'année prochaine, sans attendre le vote des budgets, d'autoriser Monsieur le Maire à engager les premières dépenses selon un ratio du budget 2020 (25%).

Cela est valable tant pour le budget principal que pour le budget de l'eau et de l'assainissement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3 – EMPRUNT

Mme Stéphanie GRASSINI rappelle que la commune doit souscrire un emprunt pour financer le projet du pôle médical, dont les investissements s'élèveront à 1 million d'euros environ. La mairie va donc emprunter ce montant. Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne au taux de 0,64% sur 25 ans.

Mme Stéphanie PERNOD demande quand le pôle pourra ouvrir. Monsieur le Maire explique que la commune va signer un bail avec le groupement des médecins de Megève, pour une ouverture avant l'été prochain. C'est un nouveau médecin, non présent actuellement à Megève, qui rejoindra leur groupement et qui sera à plein temps à Praz. Il aura des renforts du pôle médical mégevan, en fonction des besoins notamment en saison. C'est un soulagement car la commune avait rencontré nombre de candidats qui n'osaient finalement pas franchir le pas du fait qu'il y a déjà un médecin installé dans le village.

M. Stéphane GRAFF demande si d'autres professionnels de santé rejoignent bien le Chalet Sylvand, et quelles sont leurs spécialités. Monsieur le Maire répond que d'autres personnes vont rejoindre les locaux : l'ostéopathe praline Erwane APERTET, ainsi que des professionnels encore non installés à Praz, notamment une orthophoniste, une psychologue, une pédicure podologue, une nutritionniste et, normalement, des infirmières. Leur date d'installation n'est pas encore fixée. Les locaux devraient, en tout cas, être terminés cette fin d'année précise M. Jean-Paul JACCAZ.

En parallèle, il explique que les locataires des logements sociaux situés dans les étages viennent de commencer à s'installer. Certains appartements n'ont pas encore été attribués. Cela devrait être fait rapidement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

M. Pierre BESSY arrive à 20h18.

4 – FRAIS DE SECOURS SUR PISTES

M. Jean-Paul JACCAZ invite les élus à fixer le montant des frais de secours sur pistes et recherche de l'hiver 2020-21, ainsi que les montants des frais de transports primaires par ambulance.

PROPOSES :

Secours remboursés au forfait

Front de neige	58 € TTC
Zone rapprochée.....	215€ TTC
Zone éloignée	372€ TTC
Zone exceptionnelle	696 € TTC

Frais de transport primaire par ambulance

Cabinets médicaux de Praz sur Arly	199 € TTC
Hôpital de Sallanches ou autres cabinets médicaux.....	.253 € TTC

Secours remboursés au frais réels : mettant en œuvre des moyens exceptionnels sur pistes et hors-pistes

Prise en charge.....	696€ TTC + <i>frais réels selon tarif des prestations</i>
Heure personnelle.....	66 € TTC
Évacuation motoneige.....	90 € TTC
Heure dameuse.....	170 € TTC
Hélicoptère	56€ TTC /minute

APPROUVE A L'UNANIMITE

5 – APPEL A PROJET ACCROBRANCHE/ PARC AVENTURE

M. Pierre BESSY propose, dans le cadre de la diversification des activités sur la zone de loisirs des Belles et du futur plan d'eau, de lancer un appel à candidatures pour un projet d'accrobranche et parc aventure sur les parcelles communales situées dans le bois derrière le minigolf.

Cela permettrait une offre touristique supplémentaire.

Il s'agit d'une occupation du Domaine Public, pour une durée de 5 ans. Il sera proposé aux candidats une tranche ferme essentiellement sur la rive droite, et la possibilité d'élargir le parc sur l'autre rive, une fois que la commune aura acheté tous les terrains prévus pour le plan d'eau.

M. Philippe LEGOUX demande si ce type d'activité peut aussi fonctionner en hiver. M. Pierre BESSY répond que c'est possible, mais c'est aux candidats de le préciser dans leur offre.

La commune ne l'imposera pas dans la mesure où les candidats doivent porter eux-mêmes les investissements et assurer l'exploitation, sans aide de la municipalité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6 – CONVENTIONS DE PARTENARIATS SPORTIFS

Mme Carine DUNAND propose les partenariats sportifs suivants.

D'abord, le partenariat avec équipe Scott Running est reconduite. Elle est composée de 9 athlètes qui associent l'image de Praz à leur équipe sur toutes leurs courses. Ils ont fini 3e équipe au niveau national cette année.

L'engagement de la commune est de 24000 € par an sur 3 ans.

Ensuite, il est proposé de poursuivre le partenariat avec Léa BOUARD, qui change de sport cet hiver. Elle passe du freestyle (ski de bosses) au freeride (ski hors-piste). Elle s'engage à porter les couleurs de Praz et à promouvoir la station.

L'engagement financier de la commune sera de 1500 € en début de saison avant un second versement de 2000 € si Léa BOUARD participe à au moins 5 compétitions internationales. A cela s'ajoutent les primes en fonction des résultats.

Il est proposé également aux élus de reconduire le partenariat avec Richard AIMONETTO et Julien THOMAS, du Roller Hockey-Club de Praz-sur-Arly, qui pourront toucher une prime de 800 € chacun s'ils sont à nouveau sélectionnés en équipe nationale.

APPROUVE A L'UNANIMITE

7 – MODIFICATION DE L'ENTREE D'AGGLOMERATION.

Pour donner suite à la demande des riverains de diminuer la vitesse à l'entrée ouest de Praz, au Jorrat, Considérant le développement urbain et l'augmentation de la fréquentation des piétons dans cette zone, M. Jean-Paul JACCAZ explique que la commission Voirie suggère de déplacer l'entrée d'agglomération à la limite Savoie/Haute-Savoie, ce qui réduira de fait la vitesse à 50 km/h. Ce déplacement sera applicable après signature d'un arrêté par le maire et dès que les conditions climatiques permettront la création du massif béton nécessaire à la fixation du panneau.

APPROUVE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

CRISE SANITAIRE :

Monsieur le Maire explique, concernant l'interdiction d'ouverture des domaines skiables par l'Etat que plusieurs organismes, dont Domaines Skiables de France, attaquent la décision du Gouvernement au Conseil d'Etat. Les élus espèrent obtenir gain de cause face à cette décision ubuesque, grave économiquement et non justifiée d'un point de vue sanitaire.

Parmi les arguments juridique, l'inégalité de traitement des stations par rapport aux autres secteurs économiques, culturels ou sportifs.

Monsieur le Maire précise que des réunions sont organisées avec les socio-professionnels pour préparer l'adaptation de la saison aux conditions sanitaires pour toute la saison et, bien sûr, pour un Noël sans ski.

Concernant les fêtes de fin d'année, il manque encore des précisions réglementaires sur ce qui sera ou non autorisé, dans quelles conditions. Mais la commune de Praz a des atouts pour attirer les vacanciers, grâce à ses activités, ses paysages et des résidents secondaires fidèles.

M. Philippe LEGOUX précise qu'il y a encore également l'inconnue du calcul des compensations aux acteurs

économiques, qui est un enjeu majeur pour les entreprises et les salariés.

Monsieur le Maire annonce que la crèche touristique n'ouvrira que pour les vacances de février. Le besoin est quasiment nul pendant les vacances de Noël et en janvier. De plus, avec le coronavirus, la gestion des crèches est plus complexe car il faut, par exemple, répertorier tous les enfants qui sont en contacts à un moment ou un autre dans les locaux, ce afin de remonter la chaîne en cas de contamination. C'est une disposition très lourde. Pour autant, contrairement à d'autres stations, qui ont décidé de fermer leurs crèches touristiques cette saison, la mairie de Praz souhaite maintenir le service pendant les vacances d'hiver car il est important pour l'attractivité de la station. Sinon, le risque est de perdre des réservations, ce qui pénaliserait un peu plus une saison qui s'annonce compliquée.

Les saisonniers de la crèche touristique ne seront donc embauchés que pour un peu plus d'un mois cet hiver.

UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE DES VARINS :

La Préfecture vient de nous annoncer que notre autorisation d'ouverture à l'urbanisation du front de neige est prolongée de 4 ans.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION

DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h00.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 07 décembre 2020 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en ASSEMBLEE COMMUNALE du 03 décembre 2020.

Signé : Franck PRADEL, secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le 07/12/2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

